

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2017	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2013<sup>1</sup></del> <del>PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4</del>	Fiche 15: Sécurisation des traversées de village	176 733,15 €	30/03/2025

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Charges liées à l'exploitation du</b>	Type	Montant annuel	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<b>patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>3</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	
<b>Réaffectation des bénéfices</b>			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>4</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Le projet visait des aménagements de sécurité.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	La vitesse au sein des villages concernés a fortement diminuée. Il est devenu plus accessible de se déplacer à pied ou à vélo.

<sup>3</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2019	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2013<sup>5</sup></del> <del>PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4</del>	Fiche 12: Aménagement de la place du Baty	733 638,39 €	26/05/2025

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<b>Si le patrimoine est loué<sup>6</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>5</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>6</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices <sup>7</sup> = recettes moins charges	Montant annuel
<b>Réaffectation des bénéfices</b>	

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>8</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Le projet visait des aménagements de convivialité au centre du village de Biron par le requalification d'un espace laissé à rien.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Le projet permet la rencontre des villageois.
	L'espace public nouveau permet la mise en place d'animations

<sup>7</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>8</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>9</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>10</sup>
2021	2022	27 janvier 2025	2022
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>11</sup>	<b>Réunions de CLDR</b>	Nombre de présents	
	Réunion 1 : 03 février 2025		17 présents et 5 excusés
	Réunion 2 : 12 mai 2025		15 présents et 6 excusés
	Réunion 3 : 15 octobre 2025		13 présents et 3 excusés
	Réunion 4 : 27 novembre 2025		14 présents et 6 excusés
	Réunion 1 : 04 avril 2025		
Réflexion sur l'opération de développement rural	Réflexion sur l'opération de développement rural		

<sup>9</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>10</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>11</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Introduction	<p>L'année 2025 a été marquée par une dynamique soutenue au sein de la CLDR ainsi que par la poursuite des réflexions du Groupe de Travail Biodiversité. Plusieurs réunions ont été organisées tout au long de l'année afin d'assurer le suivi et l'avancement des projets du PCDR précédent et de renforcer la réflexion collective autour des enjeux territoriaux et environnementaux. Ces rencontres ont permis aux membres de se positionner sur les projets à activer, de réaliser un suivi régulier de leur état d'avancement et de favoriser une collaboration étroite avec différents partenaires. L'année a également été ponctuée par des moments de terrain et des échanges avec des acteurs spécialisés.</p>
Les réunions de CLDR	<p><b>Réunion 1 : 03 février 2025</b> Cette première réunion de l'année fût consacrée au choix des fiches projets actions à activer qui ont fait l'objet de la création du groupe de travail biodiversité et la demande de création d'une commission agricole. Elle a également permis de faire le point sur l'état d'avancement des projets du PCDR 1.</p> <p><b>Réunion 2 : 12 mai 2025</b> Les membres de la CLDR se sont rendus sur la place d'Ychippe afin d'analyser l'espace via un questionnaire. L'aménagement de cette place correspond à la première demande de convention : fiche projet 1.2 « Aménagement de la place de la Fontaine à Ychippe ». Un retour sur les actions du groupe de travail Biodiversité a également été présenté.</p> <p><b>Réunion 3 : 15 octobre 2025</b> La CLDR a pu se réjouir de l'approbation, par le Gouvernement Wallon, de son PCDR. Cette réunion a permis de mettre en évidence l'évolution des projets du PCDR ainsi que de présenter un retour sur les actions menées par le groupe de travail Biodiversité.</p> <p><b>Réunion 4 : 27 novembre 2025</b> La dernière réunion de l'année a porté sur la présentation de l'état d'avancement des projets décidés en début d'année. Elle a également permis de valider, avec les membres, les documents officiels relatifs au budget participatif en vue du lancement d'une nouvelle édition. Un premier travail sur la réaffectation des églises à été initié (FP 1.7 Réaffectation et utilisation du patrimoine religieux). Une méthodologie spécifique a été présentée à la CLDR. L'objectif sera de mener à bien cette étude au cours de l'année 2026.</p>



GT Biodiversité

**Réunion 1 : 04 avril 2025**

Cette première réunion du groupe de travail Biodiversité a été consacrée à la présentation des fiches projets Biodiversité du PCDR. Dans une logique de collaboration avec d'autres acteurs du territoire, le Parc naturel Cœur de Condroz et Kick sont venus présenter leurs missions ainsi que les actions menées en lien avec la thématique de la biodiversité.

**Réunion 2 : 10 septembre 2025**

Cette réunion consistait en la visite du jardin de la Maison citoyenne. Les bénévoles du jardin ont ainsi pu expliquer leur réalité de terrain (dont quelques difficultés) aux membres et demander une aide spécifique au Groupe et à la Commune. Cette visite a permis d'échanger sur les enjeux liés à un jardin potager et d'identifier une série d'idées et d'actions à envisager pour la suite. Les objectifs et attentes du groupe de travail ont ensuite été clarifiés. Enfin, Kick a présenté les différents projets en cours en lien avec la biodiversité.

Programmation 2026

**Pour la CLDR :**

L'année 2026 s'annonce riche en actions et activations de fiches projets du PCDR. Plusieurs démarches sont à noter :

- **Création d'une commission agricole** (fiche projet 1.10). Des rencontres individuelles avec des agriculteurs locaux ont été organisées. Une analyse de ces échanges sera réalisée et les résultats seront présentés aux pouvoirs communaux afin de définir les axes de travail et les objectifs. Cette étape permettra d'organiser les premières réunions avec les agriculteurs qui marquera la création de la Commission Agricole.
- **Projet « Réaffectation / utilisation du patrimoine religieux »** (fiche projet 1.7). Le travail d'analyse des édifices religieux se poursuivra en 2026. Une cartographie sera réalisée afin de localiser chaque édifice et de l'associer à une fiche d'identité digitale. Un carnet général, à la fois visuel et informatif, rassemblant les données pratiques et historiques de chaque édifice, classées par village

	<p>de l'entité, sera ensuite élaboré. L'objectif est d'aboutir à la définition d'un projet pilote de réaffectation d'un édifice du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'aménagement de la place de la gare de Braibant (PCDR 1) dont les travaux ont été retardé par les travaux de Proximus.</li> </ul> <p><b>Pour le GT Biodiversité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse approfondie des fiches projets Biodiversité du PCDR sera réalisée afin de proposer des pistes d'actions aux membres du groupe. Une réunion sera ensuite organisée pour co-construire un programme d'actions concret à mettre en œuvre.</li> </ul>
Propositions de projets à entreprendre	<p>2026 : FP 2.9 Aménagement des abords de l'église de Chapois</p> <p>2027 : FP 3.14 Création d'un espace public convivial à Haversin et projet de rénovation/extension de la salle paroissiale d'Haversin</p> <p>2028 : FP 3.9 Création ou rénovation d'équipements récréatifs dans les villages</p>

